

ET APRÈS ?[?]

Le SPANC émet un avis :

FAVORABLE

Le service assure un contrôle périodique de bon fonctionnement de votre installation.

FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

Vous avez connaissance des anomalies et des prescriptions techniques à mettre en œuvre pour vous permettre d'assurer un bon fonctionnement de votre installation.

DÉFAVORABLE

Votre installation présente un risque réel sanitaire ou environnemental et doit être réhabilitée.

La nature précise des problèmes est indiquée dans le rapport de visite.

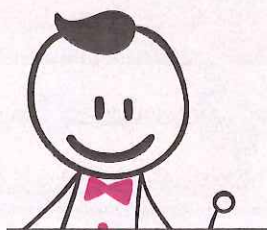
CONSEILS PRATIQUES

ENTRETIEN RÉGULIER = LONGÉVITÉ

○ Fosse toutes eaux

La hauteur de boues ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse toutes eaux

○ Bac à graisse, Pré-filtre fosse et Pompe de relevage Nettoyage 1 à 2 fois/an



Un doute ? Une question ?
Un service à votre disposition :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES PIEUX

Renseignements

Cycle de l'Eau

3, allée de la Fosse - 50340 LES PIEUX

Tél. : 02 33 87 68 00

eau@cc-lespieux.com

www.cc-lespieux.com

LE SPANC

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

QU'EST-CE QUE LE SPANC ?[?]

Le SPANC est un service de la Communauté de Communes des Pieux chargé d'effectuer les contrôles obligatoires et de conseiller les usagers sur les dispositifs d'assainissement non collectif.

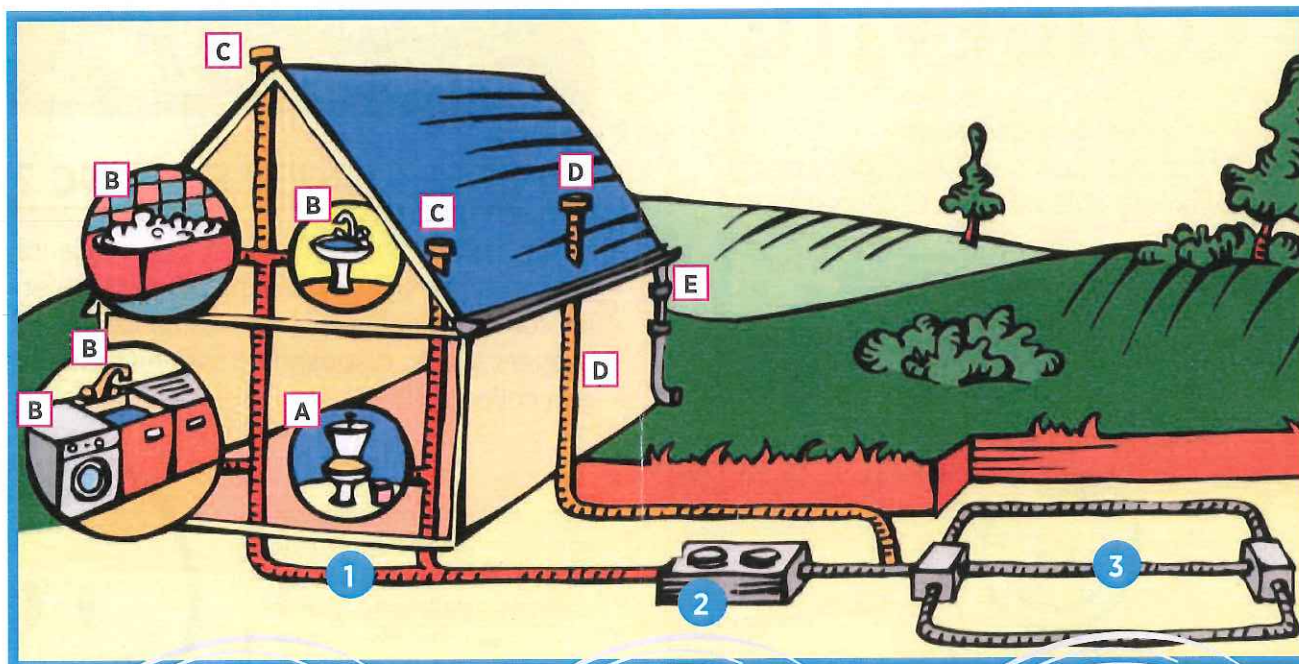
Nos techniciens assurent le conseil et l'accompagnement pour la gestion au quotidien de ces installations. Si vous désirez construire sur une parcelle non desservie par le « tout-à-l'égout » ou si vous désirez réhabiliter un assainissement non collectif existant, **contactez-nous !**



QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?[?]

C'est un système qui collecte et traite les eaux usées d'un foyer.

COMMENT CA FONCTIONNE ?[?]



ÉTAPE 1

La Collecte
des eaux usées

ÉTAPE 2

Le prétraitement
Il est assuré le plus
souvent par une
fosse toutes eaux

ÉTAPE 3

Le traitement
Phase biologique
réalisée par l'action
de micro-organismes
présents dans le sol

A : Eaux Vannes, B : Eaux Ménagères, C : Ventilations primaires, D : Ventilation secondaire, E : Eaux pluviales

QUI EST CONCERNÉ ?[?]

Toutes les habitations non raccordées au « tout-à-l'égout » et équipées d'un système d'assainissement non collectif.

Vous construisez ou réhabilitez ?

Prévoyez l'étude de sol pour le choix du système de traitement.
Nous réalisons les contrôles de conception et de réalisation.

Votre installation existe déjà ?

Nous effectuons la vérification périodique.

Vous vendez votre habitation ?

Nous contrôlons votre installation